

## AVIS DE MARCHE

*Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :* Ville de Malaunay.

Correspondant : M. le maire, 165 route de Dieppe, 76770 Malaunay, tél. : 02-32-82-55-55, télécopieur : 02-32-82-55-50, courriel : achats@malaunay.fr.

**Objet du marché : consultation d'un programmiste pour la réhabilitation de la salle des sports et pour la construction de vestiaires sportifs.**

*Lieu d'exécution :* commune de Malaunay, 76770 Malaunay.

*Caractéristiques principales :*

la présente consultation consiste à permettre à la Ville de Malaunay, maître d'ouvrage des opérations suivantes :

-Réhabilitation de la salle des sports,

-Construction des vestiaires sportifs,

Et conformément à l'article 2 de la Loi du 12 Juillet 1985 dite Loi " m.o.p. ", de " s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.... "

La mission consistera à établir un programme pour chaque opération qui devra définir " les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage ".

Elle pourra évoluer en une assistance à maître d'ouvrage pour le suivi du projet au moment de la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pendant sa conception et sa réalisation jusqu'à la garantie de parfait achèvement. Cette assistance aura pour but d'assurer le suivi et le contrôle des aspects techniques, environnementaux, et juridiques, définis dans le cahier des charges.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

2.3.1 - tranche ferme :

La tranche ferme est décomposée en quatre phases :

-Phase 1 : faisabilité et préprogramme,

-Phase 2 : programme technique, environnemental et juridique, détaillé

-Phase 3 : estimation financière et planning prévisionnel

-Phase 4 : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la désignation de la maîtrise d'œuvre.

2.3.1 - tranche conditionnelle :

La tranche conditionnelle est décomposée en deux phases :

-Phase 1 : assistance à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la phase réception de travaux,

-Phase 2 : évaluation du projet en cours de fonctionnement

*Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

1.les déclarations sur l'honneur au 31/12/2009 (ou au 31/12/2010 si déjà possédées) prévues aux articles 44-45 et 46 du Code des Marchés Publics.

2.Les attestations d'assurances.

3.Les références de prestations similaires datant de moins de 3 ans ; le défaut de production de références ou de qualifications entraînera l'élimination de la candidature.

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- la valeur technique . elle sera appréciée au regard de la note claire, synthétique, et opérationnelle présentant la méthodologie envisagée par le candidat pour l'exécution des prestations (organisation de l'équipe, proposition de méthodes de travail, articulation des différents phases, communication, les temps forts...) et détaillant les moyens humains (cv des intervenants, rôle dans la mission, expérience acquise,

temps affecté par type de qualification pour la mission ...). : 50 %;

- le délai maximum des tâches de réalisation de la tranche ferme remis par le programmiste avec son offre : 10 %;

- le prix : 40 %.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 1.e.r avril 2011, à 17 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Conditions de remise des offres ou des candidatures* :

soit par lettre recommandée avec A.R. À :

M. le maire

Hôtel de Ville

165, route de Dieppe -

76770 malaunay

Soit par dépôt contre récépissé à :

Direction des Affaires Financières

Hôtel de Ville

165, route de Dieppe -

76770 malaunay

Les offres qui seront remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leur expéditeur.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 14 février 2011.